

## Commission plénière du 21 février 2020 Cité administrative Vallier Relevé de décisions

- - -

Le diaporama présenté en séance dressant le bilan des actions réalisées et proposant les perspectives pour les travaux des différentes commissions actives du SPPPY est joint en annexe.

**A la tribune :** M. Lionel BEFFRE (préfet de l'Isère et co-président du SPPPY), M. Jérôme DUTRONCY (vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité de Grenoble-Alpes Métropole), M. Romain CAMPILLO (chef du service PRICAE de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), M. Mathias PIEYRE (Chef de l'unité départementale de l'Isère de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

**Excusés :** M. Jean-Charles COLAS-ROY (député et co-président du SPPPY), M. Pierre-Emmanuel PIARULLI directeur Umicore et président de la commission aménagement du territoire et économie durables.

### **1 – Ouverture et accueil par M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère et co-président du SPPPY**

M. Lionel BEFFRE souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour de la réunion ; elle sera centrée sur la présentation des travaux 2019 des quatre commissions actives du SPPPY et sur les perspectives pour l'année 2020.

M. le préfet revient rapidement sur l'historique du SPPPY, depuis sa création en 2011 par un arrêté préfectoral.

Il souligne que l'année 2019 a été exemplaire pour le SPPPY, avec le succès de plusieurs actions importantes. Tout d'abord le SPPPY a organisé le forum national inter SPPPI les 14 et 15 novembre 2019 à la préfecture de l'Isère, avec plus de 120 participants.

On peut également citer l'inscription dans la durée, de la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs avec l'organisation de la première journée annuelle les bons réflexes le 8 octobre 2019, ainsi que le suivi d'actions labellisées ; la création et la diffusion de la charte TMD, initiative unique en France pour le transport de matières dangereuses dans le Y grenoblois ; les deux lettres santé environnement et l'organisation d'une conférence sur les effets cocktail ainsi que l'avancée des deux études de zone.

Toutes ces actions vont être présentées dans le détail maintenant.

## **2 – Présentation des travaux des commissions : bilan et perspectives (voir le diaporama pour les détails), échanges**

### **Forum inter-SPPPI**

La vidéo de présentation du forum inter SPPPI est diffusée en séance ; elle est également consultable sur le site internet du SPPPY ([www.spppy.org](http://www.spppy.org)).

**Mathias PIEYRE, chef de l'UD Isère**, présente rapidement le forum national (ordre du jour, intervenants et tables rondes). Il en donne les principaux retours et enseignements notamment : la campagne régionale d'information sur les risques a été un vrai succès particulièrement sur les réseaux sociaux ; il y a nécessité de faire évoluer le signal d'alerte ; en cas d'accident, dire qu'on ne sait pas c'est déjà dire quelque chose ; les SPPPI peuvent avoir un rôle de facilitateur dans les actions économie circulaire ; les SPPPI doivent s'impliquer en santé environnement, en tant qu'interface avec les territoires.

### **Commission Risques majeurs**

**En l'absence de M. Raphaël GUERRERO**, maire de Jarrie et président de la commission Risques majeurs, Corinne THIEVENT, animatrice du SPPPY, présente les travaux de l'année 2019 :

> La commission a travaillé de concert avec le SPIRAL pour développer des actions « Les bons réflexes » permettant de mieux faire connaître le signal d'alerte et les consignes à appliquer en cas d'accident industriel majeur.

**Les principales actions 2019** dans ce contexte sont : le suivi de la trentaine d'actions labellisées, l'organisation avec l'IRMa de 3 sessions de formation Exocrise, à destination des élus, des publications régulières sur le site internet [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com) et la création d'une chaîne youtube, la prise en compte de l'extension des rayons PPI des CNPE et les actions pédagogiques comme la tournée régionale de la pièce de théâtre « Et si ça arrivait ? », la remise à jour du guide pédagogique « Arlette la tortue d'alerte », le jeu « Riscularo » par la ville de Grenoble et le riskape game par le MNLE 69.

Enfin, la première journée annuelle « Les bons réflexes » a été organisée le 8 octobre 2019 au SDMIS à Saint Priest, avec au programme la présentation des actions labellisées, la présentation de l'enquête de perception de la campagne 2018, une table ronde sur les réseaux sociaux et différents stands sur les actions de prévention des risques.

Une vidéo de synthèse est disponible sur le site du SPPPY. Des réflexions sont en cours pour l'édition 2020 qui traitera notamment du signal d'alerte au sens large.

### ***Les actions proposées pour 2020 sont :***

- > poursuivre les actions en lien avec la campagne d'information des populations (communication sur les réseaux sociaux, organisation de la journée annuelle les bons réflexes, poursuite des actions pédagogiques, actions de sensibilisation à destination des nouveaux élus, groupe de travail sur l'alerte et l'information des populations).
- > organiser une réunion de la commission risques majeurs d'ici l'été 2020 ;
- > contribuer à la remise à jour du mémento du maire avec IRMa ;
- > participer aux sessions d'information « Les élus face aux risques » avec IRMa ;
- > organiser une conférence sur les suites de l'accident Lubrizol.

### ***Echanges avec la salle***

Monsieur le Préfet insiste sur l'importance de cette information sur les risques à destination des nouveaux élus. Madame COLLARD (SERA) estime très pertinente l'organisation d'une conférence post-Lubrizol. Elle demande qu'une information plus large soit également faite sur le risque TMD (cf l'accident barge CVM à Sablons actuellement). Corinne THIEVENT indique que des actions ont été menées sur les TMD dans la commission Aménagement et seront présentés ultérieurement. De plus, la pièce de théâtre « Et si ça arrivait » est multi risques et traite donc aussi du risque TMD. M. le préfet indique que la charte TMD signée concerne le TMD par route.

Madame TATUR (LAHGGLO) demande que la conférence sur le post-Lubrizol ne concerne pas que Grenoble. Elle s'étonne également de ne pas avoir eu d'information sur Minatec pendant la campagne 2018. Corinne THIEVENT répond que Minatec n'est pas soumis à PPI. C'est l'ILL qui a participé à la campagne 2018. En ce qui concerne la conférence Lubrizol, François GIANNOCARO propose qu'elle soit organisée à travers leur cycle de Matinales (2 fois par an). Dans ce cas là, l'IRMa pourrait filmer la conférence et la diffuser ensuite largement.

Madame VASSY (ACVV - Voreppe) demande comment sont pris en compte les risques liés aux canalisations. Elle demande également comment l'évolution du risque séisme a été pris en compte et intégré dans les études de dangers des sites industriels. Corinne Thievent indique que les études de dangers sont révisées régulièrement en prenant en compte les évolutions réglementaires et environnementales. En ce qui concerne les canalisations, elles font l'objet d'une réglementation stricte et ne sont pas forcément toujours liées aux établissements Seveso.

### **Commission Climat Air Énergie**

Cette commission a été créée en 2016 et intègre le pilotage de la mise en œuvre du PPA de la région grenobloise et de la feuille de route de la qualité de l'air. M. DUTRONCY, président de cette commission, indique en introduction que celle-ci ne s'intéresse pour l'instant qu'aux travaux du PPA et qu'elle n'a donc pas encore pris pleinement « son envol »: de nombreux autres sujets seraient à étudier.

M. PIEYRE rappelle que le PPA 2 a été adopté par le préfet de l'Isère le 25 février 2014 ; il est basé sur le périmètre du SCOT 2014 et inclut 273 communes et 8 EPCI. Il comporte 21 actions permanentes et 1 action en cas de pic de pollution, dans les domaines d'intervention (industrie, résidentiel, transports et urbanisme).

L'article R222-30 du code de l'environnement prévoit une évaluation (quantitative et qualitative) quinquennale du PPA ; celle-ci a été lancée lors du COPIL du 19 mars 2019 et soldée lors du COPIL du 29 octobre 2019. M. PIEYRE indique que globalement la qualité de l'air poursuit son amélioration même si l'évaluation du PPA montre que les gains attribués au PPA2 sont en apparence faibles (2 à 3%). En effet, certaines actions du PPA2 ont démarré tardivement et produiront leurs effets à posteriori. De plus, certaines mesures n'ont pas été chiffrées. Enfin, les mesures comme la Zone à Faibles Emissions ou le fonds Air Bois nécessitent du temps pour mesurer leurs réels impacts.

Il a été décidé lors du COPIL du 29 octobre 2019 de réviser le PPA 2.

Différentes étapes sont nécessaires : un diagnostic territorial de l'aire d'étude du PPA actuel, la validation du périmètre et des objectifs du nouveau PPA, l'établissement d'une liste d'actions partagées, l'analyse et l'évaluation de ces actions, l'élaboration de fiches actions opérationnelles, la définition du dispositif de suivi de ces actions puis la consultation nécessaire.

Se pose actuellement le nouveau périmètre pour le PPA 3 ainsi que les seuils à retenir pour les polluants (cf stratégie régionale). L'année 2020 va donc être une année très dense autour de ce PPA.

M. DUTRONCY souligne que le territoire grenoblois est très impliqué et très engagé sur cette thématique et les collectivités ont déjà beaucoup travaillé ensemble en étant pionnier pour Crit'Air, précurseur pour le Fond Air bois (après la vallée de l'Arve) et dans les ZFE.

La feuille de route Qualité de l'air a été présentée à Paris par M. le préfet, mi 2018 et a été reconnue comme exemplaire. En ce qui concerne la ZFE et l'incitation à laisser les véhicules les plus polluants hors des périmètres urbains, les actions ont démarré dès 2017 sur la ville de Grenoble puis le périmètre a été élargi à 17 communes supplémentaires en février 2020. La communauté de communes du Grésivaudan réfléchit à créer également une ZFE (cf article 8 de la loi LOM).

En ce qui concerne les PCAET, le décret 2016-973 du 18 juillet 2016 les avait rendus obligatoires au 31 décembre 2016 pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et au 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Ces plans sont essentiels car il est très important de prendre en compte la qualité de l'air dans les politiques territoriales. L'enjeu climatique va devenir essentiel. A titre d'exemple M. DUTRONCY indique que le SCOT est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt sur ce que pourrait être notre territoire à échéance post carbone.

#### Echanges avec la salle

Mme TATUR (LAHGLO) indique qu'elle n'a pas eu la feuille de route grenobloise.

Corinne THIEVENT indique que celle-ci sera mise sur le site internet du SPPPY et jointe au présent compte rendu. M. PIEYRE précise que l'évaluation du PPA2 est en ligne sur le site de la DREAL depuis une dizaine de jours. Elle sera également mise sur le site internet du SPPPY.

Mme GEHIN (FNE Isère) déplore la réticence des élus à verbaliser pour des opérations de brûlage des déchets verts. Elle demande qu'un rappel soit fait aux nouveaux élus. M. le préfet indique que cela fait bien partie des pouvoirs de police du maire et qu'un rappel sera fait.

Mme VISAN (Association Cadre de Vie à Voreppe) déplore le passage de trop nombreux camions sur les deux départementales à Voreppe (plus de 40 000 véhicules par jour dont beaucoup de camions). Elle demande à ce que d'autres modes de transport soient utilisés car elle est inquiète pour sa santé et elle déplore de nombreux cas de cancers sur la commune. M. PIEYRE indique que cette problématique TMD est prise en compte dans la ZFE et également intégrée dans les travaux de la commission aménagement du SPPPY qui vont être présentés.

M. DANSETTE (Vencorex Pont de Claix) indique que leur site expédie des containers de produits chimiques à l'export et que depuis Grenoble il n'y a pas possibilité de les envoyer par le train. Il envoie donc par camion TMD jusqu'à Lyon puis en train à partir de Lyon. Il y a sans doute une réflexion globale à mener sur ce sujet.

M. DUTRONCY précise que cette question du ferroviaire n'appartient pas au domaine de compétences des métropoles. Il faut que l'État et la Région travaillent ensemble pour améliorer la desserte et les infrastructures associées.

M. PERROTIN (mairie de Salaise sur Sanne) demande pourquoi Vencorex utilise la route jusqu'à Lyon sachant qu'il y a une zone industrialo-portuaire à Sablons qui a une vocation multi-modale. De plus, il y a une voie ferrée Grenoble-Saint Rambert d'Albon. M. DANSETTE répond qu'il n'y a pas d'infrastructures pour mettre les containers sur des trains à Grenoble.

M le préfet indique qu'aujourd'hui les infrastructures grenobloises ne permettent pas de le faire; il y a un intérêt à travailler avec la SNCF fret pour examiner la faisabilité de ces travaux.

## **Commission Aménagement du territoire et Économie Durables**

**M. Pierre-Emmanuel PIARULLI**, directeur d'Umicore Specialty Powders France (ex-Eurotungstene), président de la commission Aménagement et économie durables étant absent ce jour, Corinne THIEVENT présente les travaux de la commission en 2019. Grâce à la présence d'un alternant au SPPPY pour travailler spécifiquement sur les TMD, les actions suivantes ont pu être finalisées :

- > remise à jour du livret itinéraires de desserte pour les TMD dans l'agglomération grenobloise en 4 langues (grâce à une enquête de perception réalisée sur sites industriels auprès des chauffeurs sur le livret 2016)
- > finalisation de la charte TMD avec actuellement près de 40 signataires
- > création d'un site internet dédié [www.charte-tmd-spppy.com](http://www.charte-tmd-spppy.com).
- > réalisation d'une conférence de presse présidée par M. le préfet de l'Isère le 31 octobre 2019 qui a permis de faire la promotion de cette action unique en France.



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

Les actions prévues pour 2020 sont le suivi de la charte TMD et des actions liées (aire d'accueil multi services, transition énergétique des véhicules) ainsi que la participation au plan d'actions de Grenoble Alpes métropole sur l'aménagement foncier du sud grenoblois.

*Pas de question de la salle.*

## **Commission Environnement Santé**

**Corinne THIEVENT** revient tout d'abord sur la création de la commission, envisagée dès la naissance du SPPPY, et finalement constituée en 2017, suite aux deux séminaires préparatoires du printemps 2016 et de l'été 2017.

Cette commission, pour laquelle un président est toujours recherché, travaille sur des thématiques très larges, touchant le champ de l'environnement et de la santé.

En 2018, elle a créé, grâce à un comité éditorial, une lettre périodique d'information, proposant des points sur l'actualité et la réglementation mais également des témoignages et retours d'expérience sur les actions et initiatives locales. A ce jour 4 numéros ont été publiés : le premier numéro, daté de mars 2018, présente ainsi des témoignages sur la gestion de la qualité de l'air intérieur, sur le passage à l'alimentation bio en restauration collective, ou sur la gestion en zéro phyto dans les collectivités. Le second, daté d'octobre 2018 traite notamment de la lutte contre l'ambrosie ou le moustique tigre. Le troisième numéro paru en mars 2019 est centré sur l'agriculture et l'alimentation. Le quatrième numéro publié en septembre 2019 traite de l'adaptation au changement climatique. Le 5<sup>ème</sup> numéro prévu au premier semestre 2020 traitera de l'urbanisme favorable à la santé.

Corinne THIEVENT présente ensuite les travaux du SPPPY en lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3 et notamment la fiche action 18 « Favoriser l'implication citoyenne dans les décisions relatives à la santé environnement ». Cette fiche prévoyait la constitution d'un réseau d'acteurs locaux en santé environnement, regroupés autour d'une plateforme collaborative qui leur permettra de partager expériences, outils et méthodes pour impliquer plus fortement les habitants dans les décisions les concernant. Pour cette action, le SPPPY s'est rapproché de GRAINE et IREPS (pilotes de la fiche action 4 du PRSE3) qui ont développé leur plate-forme collaborative à l'été 2019 (<https://ese-ara.org>). Nos projets de plate-formes visant les mêmes publics, avec des objectifs communs, nous avons donc convergé vers une plate-forme commune. Ceci étant, le ministère MTES a demandé au CEREMA de développer une plate-forme collaborative à destination des élus pour partager les bonnes pratiques en santé-environnement. Notre fiche action 18 a été mise en veille de ce fait.

Le SPPPY a également organisé sa première conférence débat sur la qualité de l'air et les effets cocktail le 5 septembre 2019 où ont participé une soixantaine de personnes. Les interventions ont été très appréciées et les échanges fructueux.

**Mme Isabelle CHARPIN**, de l'association APORA, présente par la suite l'avancement des deux études de zone iséroises : le suivi environnemental global du pays roussillonnais et l'étude de zone du sud grenoblois. Elle rappelle tout d'abord la méthodologie et les objectifs d'une telle démarche, avant de faire le point sur chaque étude.



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

Dans le sud grenoblois, la phase 2 est terminée. Deux COPIL et une réunion publique ont été organisés en 2019 et ont permis de présenter les résultats. À ce stade, les concentrations mesurées restent dans l'ensemble faibles, sauf pour les dioxines à Le Pont de Claix sur quelques échantillons. La phase 3 a été lancée à l'automne 2019.

Pour le Pays roussillonnais, la phase 3 a également été lancée fin 2019. Ces études devaient être terminées pour fin 2020 et une communication à travers des réunions publiques et es réusmés non techniques devra être organisée.

Corinne THIEVENT indique que ces études sont des démarches longues et complexes, qui peuvent générer des frustrations comme cela a été mis en avant lors de la réunion publique du sud grenoblois le 18 juin 2019. Ces études de zone répondent à une méthodologie précise (cf le guide INERIS) et ne sont en aucun cas des évaluations des risques sanitaires comme certains le souhaiteraient. Un effort de communication et de pédagogie est donc nécessaire. Le SPPPY souligne l'implication des acteurs locaux depuis le début de ces études et les remercie ...

### **Synthèse des travaux par M. CAMPILLO chef du service PRICAE de la DREAL AURA et conclusions des co-présidents du SPPPY**

**Monsieur CAMPILLO** souligne la qualité des nombreux travaux réalisés dans les différentes commissions du SPPPY en 2019. Il retient notamment comme actions pour 2020 l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'alerte et des actions de communication sur les actions de l'inspection ... Il retient que le lien entre santé environnement est une préoccupation majeure des populations. Il relève que le dynamisme du SPPPY existe grâce à l'implication forte des acteurs du territoire et il les en remercie.

Monsieur Lionel BEFFRE remercie la DREAL, les différents rapporteurs et les membres des commissions pour leur implication importante dans les travaux. Il rappelle les priorités 2020 : la révision du PPA, les actions territorialisées en santé environnement, une conférence sur le post Lubrizol et la finalisation des études de zone.

- - -



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise